

POLITIQUE QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT

ICF est une entreprise italienne qui conçoit et fabrique depuis plus de cinquante ans des articles de bureau dont les mots d'ordre sont formes harmonieuses, qualité, ergonomie et style.

Les produits réalisés par ICF sont le fruit de la longue tradition artisanale ayant rendu le « Made in Italy » important, associée à une innovation productive et industrielle constante, orientée vers le confort, la fonctionnalité et la durée.

Dans le contexte d'action d'ICF S.p.A., les facteurs internes et externes suivants sont jugés pertinents :

- L'organisation, structurée de façon à définir un budget annuel soumis à un contrôle périodique, apporte de la solidité aux choix stratégiques et permet de faire des investissements.
- La flexibilité du produit et de la production constituent une force qui garantit la satisfaction du client.
- La formation et la haute spécialisation du personnel ainsi que la sélection et le suivi de fournisseurs hautement spécialisés sont à la base de la qualité du produit fini.
- La gestion correcte du déchet produit en tant qu'aspect principalement pertinent au niveau environnemental.

L'attention réservée à la protection de l'environnement et à la prévention de la pollution est :

- Diffusée au personnel interne à travers la sensibilisation à l'égard de comportements conscients et vertueux dans la gestion de toutes les activités de l'entreprise pouvant avoir un impact sur l'environnement.
- Transmise au client à travers une information sur l'élimination du produit acheté en fin de vie conformément aux réglementations pertinentes et en utilisant des matériaux FSC pour les outils de communication.
- Considérée durant le projet en évaluant les alternatives de design et de matériaux disponibles sur le marché qui permettent d'harmoniser fonctionnalité, durabilité et goût esthétique avec l'exigence d'une meilleure recyclabilité du produit.

Le Conseil d'Administration et l'Administrateur Délégué d'ICF formulent des objectifs pour la Qualité et l'Environnement dans le cadre de la définition annuelle du budget et fondent l'amélioration sur :

- l'engagement constant afin d'accueillir et de répondre aux besoins des clients ;
- l'assiduité afin de garantir la conformité des produits aux réglementations en vigueur et aux besoins des clients ;
- l'assiduité pour garantir le respect de la législation nationale, locale et des autres réglementations et prescriptions souscrites par l'entreprise en matière environnementale ;
- la ténacité en vue de l'amélioration continue de tous les processus de l'entreprise, sans perdre de vue le suivi des consommations de ressources ;
- l'implication de tout le personnel et des collaborateurs/fournisseurs afin que les objectifs directionnels soient compris et aient une conséquence effective sur l'activité professionnelle ;
- une collaboration privilégiée avec des fournisseurs situés dans des zones limitrophes à l'entreprise à la fois afin de limiter les émissions dans l'atmosphère dérivant de la pollution des moyens de transport, et d'optimiser les délais de production/livraison ;
- l'engagement continu visant à la réduction des déchets mixtes à travers une différenciation de plus en plus importante des produits et une amélioration de la récupérabilité des déchets.

La concrétisation de ces principes est possible à travers l'atteinte d'objectifs préétablis passe par le partage des risques et des opportunités avec l'ensemble du personnel qui sont périodiquement vérifiés et mis à jour en fonction de la situation réelle au cours de réexamens périodiques de la direction.